



PRÉFET DE LA MAYENNE

BUREAU DE LA CIRCULATION
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRES DE LA COMMISSION MEDICALE DES PERMIS DE CONDUIRE

⚠ Attention un délai de 2 mois est à prévoir pour l'obtention du rendez-vous.

Vous habitez en Mayenne et vous êtes dans l'une des situations suivantes (préciser laquelle) :

Vous avez un permis dont la validité est limitée suite à une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants. (Renouvellement)

⚠ Attention, en cas de renouvellement, seul l'avis médical favorable émis avant la fin de validité de votre permis, vous autorisera à circuler dans l'attente du nouveau permis.

Vous souhaitez repasser les examens nécessaires après l'annulation ou l'invalidation de votre permis de conduire suite à au moins une infraction liée à l'alcool ou aux stupéfiants. (Obtention après annulation)

⚠ Attention, en cas d'annulation judiciaire, aucune démarche ne peut être entreprise avant la fin de l'annulation, y compris la demande de rendez-vous.

Vous faites l'objet d'une suspension de votre permis de conduire, suite à une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Vous avez effectué une visite médicale auprès d'un médecin agréé en cabinet privé et celui-ci ne s'est pas prononcé et vous renvoie devant la commission médicale.

⚠ Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, vous devez effectuer le contrôle médical auprès d'un médecin agréé consultant hors commission médicale. La liste et la notice sont disponibles en préfecture ou sur notre site internet.

MERCI DE COMPLETER LES INFORMATIONS SUIVANTES, INDISPENSABLES POUR VOTRE CONVOCATION :

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

Nom de naissance :N° de permis :

Prénoms :

Nom d'épouse ou nom d'usage (le cas échéant) :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville – département - pays) :

Adresse complète en Mayenne :

Code Postal :Commune :

N° de téléphone fixe :N° de téléphone portable :

Courriel :@.....

Professionnel de la route (rayer la mention inutile) : OUI - NON

Fait àle.....

Signature.....

➔ Vous demande est à envoyer à l'adresse suivante :

Préfecture de la Mayenne
Service des permis de conduire
46 rue Mazagran
CS 91507
53015 LAVAL CEDEX

➔ Vous devez y joindre obligatoirement :

- la photocopie de votre permis de conduire recto-verso, s'il est en votre possession,
- la photocopie de votre pièce d'identité,
- et éventuellement la photocopie de la décision d'annulation judiciaire (référence 7) ou d'invalidation (référence 44).

➔ Vous recevrez une convocation par courrier, sur laquelle seront précisées les pièces à fournir pour le rendez-vous.

➔ L'examen médical a lieu à la préfecture de la Mayenne, 46 rue Mazagran à LAVAL.

(Maj 04/06/2015)

